



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-neuvième session**

Genève, 12-14 juin 2018

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

Collecte de données, évolution méthodologique**et harmonisation des statistiques des transports :****Statistiques des accidents de la circulation routière****et des accidents ferroviaires****Statistiques des accidents ferroviaires****Note du secrétariat****I. Rappel**

1. À sa soixante-sixième session, le Groupe de travail a décidé d'envoyer un questionnaire pilote pour la collecte de données concernant les principaux indicateurs relatifs aux accidents ferroviaires (ECE/TRANS/WP.6/2016/4) pour les États membres ne disposant pas de données d'autres sources.

2. Le Groupe de travail se souviendra sans doute qu'en février 2017, le secrétariat a diffusé le questionnaire en anglais, français et russe auprès de tous les États membres qui ne sont pas inclus dans la base de données de l'Agence ferroviaire européenne (AFE). Cette base de données couvre les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Norvège, la Suisse et la Turquie.

Document

ECE/TRANS/WP.6/2016/4.

II. Résultats

3. Au mois de janvier 2018, des réponses assorties de données avaient été reçues de neuf pays, à savoir l'Arménie (sous la forme d'une publication), la Bosnie-Herzégovine, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan et la Serbie. L'Azerbaïdjan et la République de Moldova ont répondu qu'aucun accident n'avait eu lieu au cours de la période considérée (de 2010 à 2015) ; et le Liechtenstein a indiqué que les données n'étaient pas disponibles.



4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter que les questionnaires ont été reçus et dépouillés par le secrétariat qui a ensuite combiné les résultats obtenus avec des données extraites de la base de données de l'AFE, avant de procéder à la diffusion, en décembre 2017, de l'ensemble des données sur la Commission économique pour l'Europe. Ainsi, ces données couvrent 36 pays, mais il n'a pas été tenu compte des données de l'AFE relatives au tunnel sous la Manche.

5. À sa soixante-huitième session, le Groupe de travail a convenu de recueillir ces données de manière permanente. Il souhaitera peut-être réfléchir à la question de savoir si la collecte des données devrait continuer à s'effectuer par le biais du questionnaire actuel au format Excel.

6. Le Groupe de travail jugera peut-être bon d'envisager la possibilité de mettre au point un éventail d'indicateurs de sécurité en utilisant ces données, par exemple en comparant les accidents ferroviaires par train-kilomètre en fonction des pays ou en comparant le nombre de décès par voyageur-kilomètre en fonction des modes de transport.
